



## Rappel du règlement

Règlement complet disponible sur demande et sera affiché sur le site

- Les marcheurs doivent respecter les consignes données par l'organisateur, notamment ne pas marcher à plus de six ensemble et faciliter toutes tâches des personnes bénévoles qui participent au bon fonctionnement de la marche
- S'agissant d'une marche sans classement, pour des raisons de sécurité et de solidarité, les marcheurs doivent cheminer sur le bord de la route en respectant le code de la route
- Les marcheurs doivent être équipés de chaussures et vêtements adaptés à la marche. Ils seront porteurs d'un téléphone chargé et avec unités. Le numéro de sécurité leur sera donné au départ.
- Aucun détritrus ne doit être jeté au sol en quelque endroit du parcours. Des poubelles sont mises à disposition des marcheurs et accompagnateurs.
- Les marcheurs bénéficiant du service repas utiliseront les tickets qui leur seront remis par l'organisateur.
- Les participants sont censés accepter le règlement de la manifestation dans son intégralité

***Pour les non licenciés certificat médical d'aptitude à la marche obligatoire  
Je déclare sur l'honneur être assuré en responsabilité civile pour cette marche***

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Fait à ..... le .....

SIGNATURE

**Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre**

www.guadeloupe.ffrandonnee.fr

Port : 0690 35 17 54 / 0690 35 57 18

[guadeloupe@ffrandonnee.fr](mailto:guadeloupe@ffrandonnee.fr) Siret : 44203160500011

**Nouvelle Amicale Mornaliennaise**

403 Rue du Palmier Dattier 97111 Morne à l'Eau

nam130102@orange.fr

n° Siret : 508450368 00016

[100kmpourmes75ans@gmail.com](mailto:100kmpourmes75ans@gmail.com)



## Les rondes de la NAM

### Fiche d'inscription

Nom : Prénom : Sexe : M - F

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Licencié à la FFRP sous le n° : Je suis non licencié

Demande mon inscription à la marche « les rondes de la NAM »

Rue du Palmier Dattier 97111 Morne à l'Eau,

**Dimanche 28 mars 2021**

pour la durée de :

**Boucle courte ( 2 km )**

Départ à : 6h30 8h 10h15

**Boucle intermédiaire ( 4,900 km )**

Départ à : 5h30, 7h, 8h30, 9h 45

**Boucle longue ( 7 km300 )**

Départ unique à 5 heures pour une durée de 6 heures

*Pour chaque catégorie, chaque départ est limité à 40 participants*

*Inscrivez-vous avant le 15 mars 2021*

**Entourer clairement la distance et l'heure de départ souhaitées**

**Inscription et paiement se font :**

**par chèque à l'ordre du CDGRP soit au :**

**Au CDGRP : au CREPS Antilles Guyane, 97139 Abymes (06 90 35 17 54)**

**A la NAM : 403 rue du Palmier Dattier 97111 Morne à l'Eau 06 90 39 76 54**

**ou**

**Auprès des magasins Jogger's sport : Rue Roby Petreluzzi Assainissement Les Abymes (05 90 48 67 18) et 17 rue du Docteur Cabre Basse-Terre (05 90 98 39 61)**

## Les rondes de la NAM

### CONDITIONS D'ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et aux personnes non-licenciées présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport d'entretien, datant de moins de 3 mois.



L'épreuve sera disputée pour les hommes et les femmes durant 6 heures pour les 2 catégories. Boucle de 7km300. Des marches séquencées seront ouvertes sur : 4,9 km et 2 km.

Les Frais d'engagement sont de :

Licenciés Fédération Française de Randonnée Pédestre (n° de licence) :

7 € pour les marches séquencées « boucle courte » comprenant ravitaillement (eau et fruits), + attestation + version numérique du bilan de la marche, tombola.

10 € pour la marche séquencée « boucle intermédiaire » comprenant ravitaillement (eau et fruits), + attestation + version numérique du bilan de la marche, tombola.

18 € pour la marche de 6 heures « boucle longue » comprenant ravitaillement (eau + fruit), repas du midi + attestation de participation + version numérique du bilan de la marche, tombola.

Non-licencié : 3 € supplémentaires pour chacune des marches (mêmes prestations que pour les licenciés. L'inscription des participants doit être faite directement auprès des organisateurs de la marche avant le 15 mars 2021.

Pour répondre aux dispositions sanitaires, il y aura plusieurs horaires de départ pour chaque séquence. Pour des raisons de sécurité, le nombre des participants sera limité à 40 par séquence afin qu'il n'y ait jamais plus de 130 marcheurs simultanément sur le parcours.

**NB** : A partir du 15 mars, les droits d'engagements tardifs, sous réserve qu'il reste des places, seront majorés de : 10 €.

- Aucun engagement ne sera retenu après le 24 mars 2021

\*\*\*\*\*

### Ci-joint :

- ma participation financière d'un montant de **€ à l'ordre de : CDGRP. Rondes de la NAM**
- mon certificat médical d'aptitude à la marche

**Comité Départemental Guadeloupéen de Randonnée Pédestre**  
 www.guadeloupe.ffrandonnee.fr  
 Port : 0690 35 17 54 / 0690 35 57 18  
[guadeloupe@ffrandonnee.fr](mailto:guadeloupe@ffrandonnee.fr) Siret : 44203160500011  
[100kmpourmes75ans@gmail.com](mailto:100kmpourmes75ans@gmail.com)